

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130926-2013_B393-DE
Date de télétransmission : 04/10/2013
Date de réception préfecture : 04/10/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B393

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs aux travaux d'aménagement de l'entrée de ville de Saint-Marc-Jaumegarde RD10/Chemin des Savoyards, dans le cadre des accords cadres de 2012 "Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la C.P.A."

Le 26 septembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 septembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CHARRIN Philippe - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MARTIN Richard - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil, donne pouvoir à MARTIN Régis - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_17

BUREAU DU 26 SEPTEMBRE 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co Rapporteur : Robert DAGORNE

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs aux travaux d'aménagement de l'entrée de ville de Saint-Marc-Jaumegarde RD10/Chemin des Savoyards, dans le cadre des accords cadres de 2012 « Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix »

Décision du Bureau.

Mes Chers Collègues,

Trois accords-cadres multi-attributaires (n°2012 AC 01 relatif à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, n° 2012 AC 02 relatif aux travaux d'éclairage public et le n° 2012 AC 03 relatif aux travaux d'espaces verts) ont été notifiés en mars 2013 pour la réalisation de travaux d'aménagement d'infrastructures d'entrées de ville, de réhabilitation des zones d'activités et d'infrastructures de déplacement. Ce rapport a pour objet d'autoriser la signature de marchés de travaux subséquents à ces accords-cadres relatifs à l'aménagement de l'entrée de ville de Saint-Marc-Jaumegarde RD10/Chemin des Savoyards.

Exposé des motifs :

Economie du marché

Par délibération n°2013-B084 du 07 mars 2013, le Bureau Communautaire autorisait la signature des accords-cadres multi-attributaires n°2012 AC 01 relatif à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, n°2012 AC 02 relatif aux travaux d'éclairage public et n°2012 AC 03 relatif aux travaux d'espaces verts.

Ces accords-cadres ont été conclus selon une procédure d'appel d'offres ouvert, pour un an reconductible deux fois par reconduction tacite. Ils ont été notifiés le 12 juin 2013.

Les entreprises titulaires de ces accords-cadres sont :

- Lot n°1 - Travaux de voirie et réseaux divers :
 - Groupement SATR/URBA TP
 - GIL TP
 - EUROVIA
 - SOGEV
 - Groupement SLE TP/ROUTIERE DU MIDI
- Lot n°2 - Travaux d'éclairage public :
 - SNEF
 - NOEL BERENGER
 - SPIE
- Lot n°3 - Travaux d'espaces verts :
 - CALVIERE
 - SERP
 - IPS

Chaque consultation fait l'objet d'une remise en concurrence des entreprises en vue de l'attribution des marchés subséquents afférents.

Les marchés subséquents, objet de ce rapport, portent sur l'aménagement de l'entrée de ville de Saint-Marc-Jaumegarde RD10/Chemin des Savoyards.

Le projet d'entrée de ville se situe au Sud-Ouest de la commune, il se déploie sur environ 210 mètres au niveau de l'intersection de la RD10 et du chemin des Savoyards.

De par sa géométrie, son défaut de visibilité et son manque d'aménagements pour les piétons, cycles et transports en commun, l'intersection du chemin des Savoyards et de la RD10 présente une forte dangerosité pour ses utilisateurs. Il est nécessaire d'améliorer cette situation et de marquer significativement l'arrivée dans le village.

Le programme de cette opération a fait l'objet d'une validation en bureau communautaire par délibération du 28 juin 2012 par délibération n°2012-B250.

Le dossier de consultation des entreprises de cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- Marchés subséquents passés dans le cadre des accords-cadres n° 2012 AC 01, 2012 AC 02 et 2012 AC 03, en application de l'article 76 du code des Marchés Publics ;
- 3 lots donnant lieu, chacun, à un marché distinct :

N° 1 Travaux de Voirie et Réseaux Divers

N° 2 Eclairage Public

N° 3 Espaces Verts

Le délai de préparation des travaux, fixé par le maître d'ouvrage dans le Règlement de Consultation pour l'ensemble des candidats est de 6 semaines.

La durée des travaux sera définie par les candidats dans l'acte d'engagement du marché subséquent relatif à chaque lot.

Les trois lots font l'objet de marchés à prix unitaires et forfaitaires.

L'estimation des travaux est de :

- Lot n° 1 – Voirie et réseaux divers : 838 000 € HT ;
- Lot n° 2 – Eclairage Public : 25 000 € HT;
- Lot n°3 – Espaces Verts : 91 000 € HT.

Mise en concurrence :

Le 29 juillet 2013, un dossier de consultation des entreprises a été envoyé, pour chacun des deux lots, à chaque titulaire des accords-cadres. La date limite de remise des offres était fixée au 2 septembre 2013 à 12h00.

Pour rappel, les critères de jugement des offres sont les suivants :

1 – Prix des prestations : coefficient de pondération : 80%

2 – Délais : coefficient de pondération : 20%

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 septembre 2013 a décidé d'attribuer les marchés :

- N° 12 MS 1 B 06 relatif aux travaux de « Voirie-Réseaux Divers »- lot 1 de l'accord-cadre, pour l'aménagement de l'entrée de ville de Saint-Marc-Jaumegarde RD10/Chemin des Savoyards, à l'entreprise EUROVIA, pour une durée de travaux de 27 semaines et pour un montant estimatif de 740.973,00 € HT ;
- N° 12 MS 2 A 06 relatif aux travaux « d'Eclairage Public » - lot 2 de l'accord-cadre, pour l'aménagement de l'entrée de ville de Saint-Marc-Jaumegarde RD10/Chemin des Savoyards, à l'entreprise SNEF, pour une durée de travaux de 3 semaines et pour un montant estimatif de 21.651,30 € HT ;
- N° 12 MS 3 A 06 relatif aux travaux « d'Espaces Verts » - lot 3 de l'accord-cadre, pour l'aménagement de l'entrée de ville de Saint-Marc-Jaumegarde RD10/Chemin des Savoyards, à l'entreprise CALVIERE, pour une durée de travaux de 2,6 semaines et pour un montant estimatif de 69.305,40 € HT ;

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics pris en son article 76 ;

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la délibération n° 2012-B250 du Bureau Communautaire du 28 juin 2012 approuvant l'autorisation de programme de l'opération pour un montant de 760.000€ ;

VU la délibération n° 2013-B084 du Bureau Communautaire du 7 mars 2013 autorisant la signature du marché accord-cadre n° 2012 AC 01, n°2012 AC 02 et n° 2012 AC 03 ;

VU la délibération n° 2013-B346 du Bureau Communautaire du 18 juillet 2013 approuvant le modificatif de programme de travaux ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 13 septembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n° 12 MS 1 B 06 relatif aux travaux de « Voirie-Réseaux Divers », lot 1 de l'accord-cadre, pour l'aménagement de l'entrée de ville de Saint-Marc-Jaumegarde RD10/Chemin des Savoyards, à l'entreprise EUROVIA, pour une durée de travaux de 27 semaines et pour un montant estimatif de 740.973,00 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n° 12 MS 2 A 06 relatif aux travaux « d'Eclairage Public », lot 2 de l'accord-cadre, pour l'aménagement de l'entrée de ville de Saint-Marc-Jaumegarde RD10/Chemin des Savoyards, à l'entreprise SNEF pour une durée de travaux de 3 semaines et pour un montant estimatif de 21.651,30 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n° 12 MS 3 A 06 relatif aux travaux « d'Espaces Verts », lot 3 de l'accord-cadre, pour l'aménagement de l'entrée de ville de Saint-Marc-Jaumegarde RD10/Chemin des Savoyards, à l'entreprise CALVIERE pour une durée de travaux de 2,6 semaines et pour un montant estimatif de 69.305,40 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur l'opération 50, fonction 824 du service 5A qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs aux travaux d'aménagement de l'entrée de ville de Saint-Marc-Jaumegarde RD10/Chemin des Savoyards, dans le cadre des accords cadres de 2012 "Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la C.P.A."

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



03 OCT. 2013